

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ÉTUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHÉNOMÈNES
AÉROSPATIAUX NON IDENTIFIÉS

Toulouse, le 22/01/2019
DSO/DA//GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

AUTHON-DU-PERCHE (28) 10.03.1980 10.03.1980

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé NOGENT-LE-ROTROU (28) 10.03.1980 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Un procès-verbal d'enquête préliminaire établi le 25 mars 1980 rapporte des observations faites le 10 mars 1980 par 5 gendarmes. La première observation est faite à partir de 22h10 depuis la caserne de la brigade de gendarmerie à AUTHON-DU-PERCHE (28). Une autre observation est faite lors d'un déplacement en véhicule par les 4 gendarmes. Il n'y a pas de Procès-verbal d'audition des témoins.

Nota :

Il existe dans le dossier du cas un rapport d'une enquête privée faite par le GRC (Groupe de Recherches Cosmographiques) du MANS établi le 10 décembre 1980. Cette enquête fait part de 3 observations différentes. Ce rapport (en document joint) nous donne entre autre la transcription de l'enregistrement de chaque témoignage ainsi que des dessins sur les PAN observés. Le GEIPAN ne

maîtrisant pas les conditions de l'enquête privée pour la collecte des témoignages, ce rapport privé est cité à titre d'information et pour illustrer les différences entre les récoltes des témoignages selon les conditions. Il se trouve que les conclusions du GEIPAN peuvent être établies sur les seules bases du PV sans que les éléments du rapport privé amènent des éléments décisifs de confirmation ou d'infirmité.

2- DESCRIPTION DU CAS

Description du cas, extraite du procès-verbal d'enquête préliminaire : les différents témoins sont nommés T1, T2, T3, T4, T5 dans l'ordre d'apparition sur le Procès-verbal de gendarmerie.

« Préambule »

Le dix mars 1980, vers 21h30, nous trouvant au bureau de notre unité, nous entendons à la radio sur la fréquence de la compagnie de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), qu'un automobiliste vient d'apercevoir un objet volant non identifié.

Cette personne circule sur le chemin départemental 13 entre les Etilleux et Nogent-le-Rotrou. De ce fait, plusieurs militaires scrutent le ciel sans rien apercevoir.

A 21h45, l'ensemble des militaires de la brigade rejoignent leur logement respectif. A 22h10, le gendarme « T1 », en fermant les persiennes de sa chambre à coucher aperçoit en compagnie de son épouse vers la direction de Les Etilleux (Eure-et-Loir), une boule lumineuse dix fois plus grosse que les étoiles apparaissant dans le ciel exempt de masses nuageuses.

Le gendarme T1 observe ce fait pendant une minute, après quoi il rend compte au MDL/Chef « T2 » commandant la brigade, puis fait appel aux autres gendarmes de l'unité afin qu'ils constatent ce phénomène étrange.

Les gendarmes et leurs épouses constatent l'évolution de cet OVNI dans le ciel jusqu'à sa disparition.

A 22h40, à bord du véhicule, les gendarmes « T3, T1, T4 et T5 » se rendent en direction de Les Etilleux.

A 23h15, circulant sur le chemin départemental 9 entre Souance au Perche et Coudray au Perche, ces militaires aperçoivent de nouveau cet objet à basse altitude pendant une minute environ.

Nous avons rendu compte de ces faits à notre commandant de compagnie à Nogent-le-Rotrou.

Etat des lieux

La brigade d'A (Eure et Loir) se trouve en bordure du chemin départemental 9 qui relie cette agglomération à Nogent-le-Rotrou. La caserne est orientée vers le nord-ouest par rapport à l'agglomération dans laquelle elle est implantée.*

D'une manière générale, la vue à partir de ce bâtiment permet d'observer dans les limites nord-nord-ouest et sud-sud-ouest.

Lors de son apparition à 22h15, les gendarmes cités se trouvaient sur le chemin départemental 9 au lieu-dit « Moulin Neuf » commune de Coudray au Perche. Ce lieu-dit est distant de 5 kilomètres environ de notre brigade.

Nous avons pu déterminer que l'objet a survolé les territoires des communes de Coudray au Perche, Les Etilleux, Souance au Perche. Ces communes présentent un relief boisé et vallonné.

Enquête

a- Description de l'engin à partir de la brigade :

Cet objet avait la forme d'un disque de couleur orange vif comportant trois points rouges fermant un triangle à l'intérieur de celui-ci.

Ce disque changeait de couleur au fur et à mesure de ces déplacements en passant de l'orange vif au rouge. Cet objet se déplaçait par bonds successifs et s'arrêtait instantanément.

b- Description de l'engin vu lors de sa deuxième apparition :

Au cours de notre déplacement sur le chemin départemental 9, nous sommes amenés à remarquer la présence d'une masse lumineuse de couleur rouge foncé qui se trouvait dans la direction de Les Etilleux à environ 1 kilomètre.

Nous nous sommes arrêtés au lieu-dit « Moulin Neuf » pour mieux l'observer.

A cet instant, nous avons constaté la présence d'un objet de forme ovale immobilisé à basse altitude (150m), d'une longueur de 10 mètres environ et d'une hauteur de 3 mètres.

Cet objet était composé de deux parties : le premier tiers inférieur était équipé de lumières éblouissantes, tandis que les deux tiers supérieurs étaient de couleur à prédominance rouge-orangée, et nous avons pu distinguer des points rouges parsemés sur une même ligne horizontale.

Autour de cet engin, une lueur formait une auréole.

Dans les deux cas, cet objet était silencieux. Nous avons également effectué des recherches dans ces localités en vue de recueillir des témoignages sans succès. »

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1. COLLECTE DE DONNEES COMPLEMENTAIRES

Le rapport d'enquête privée du GRC fournit une carte indiquant des lieux d'observation (G pour gendarmerie ; 1 ; 2 ; 3 ; 4) et des directions d'observation (D1 pour l'observation depuis le point G et D2 depuis le point 3)

La **situation géographique** est résumée sur la carte ci-dessous.

La trajectoire empruntée par les gendarmes en véhicule figure en bleu ;

Les points d'observation figurent en rouge et sont nommés de A à E :

A = caserne de gendarmerie à Authon-du Perche (point G sur GRC)

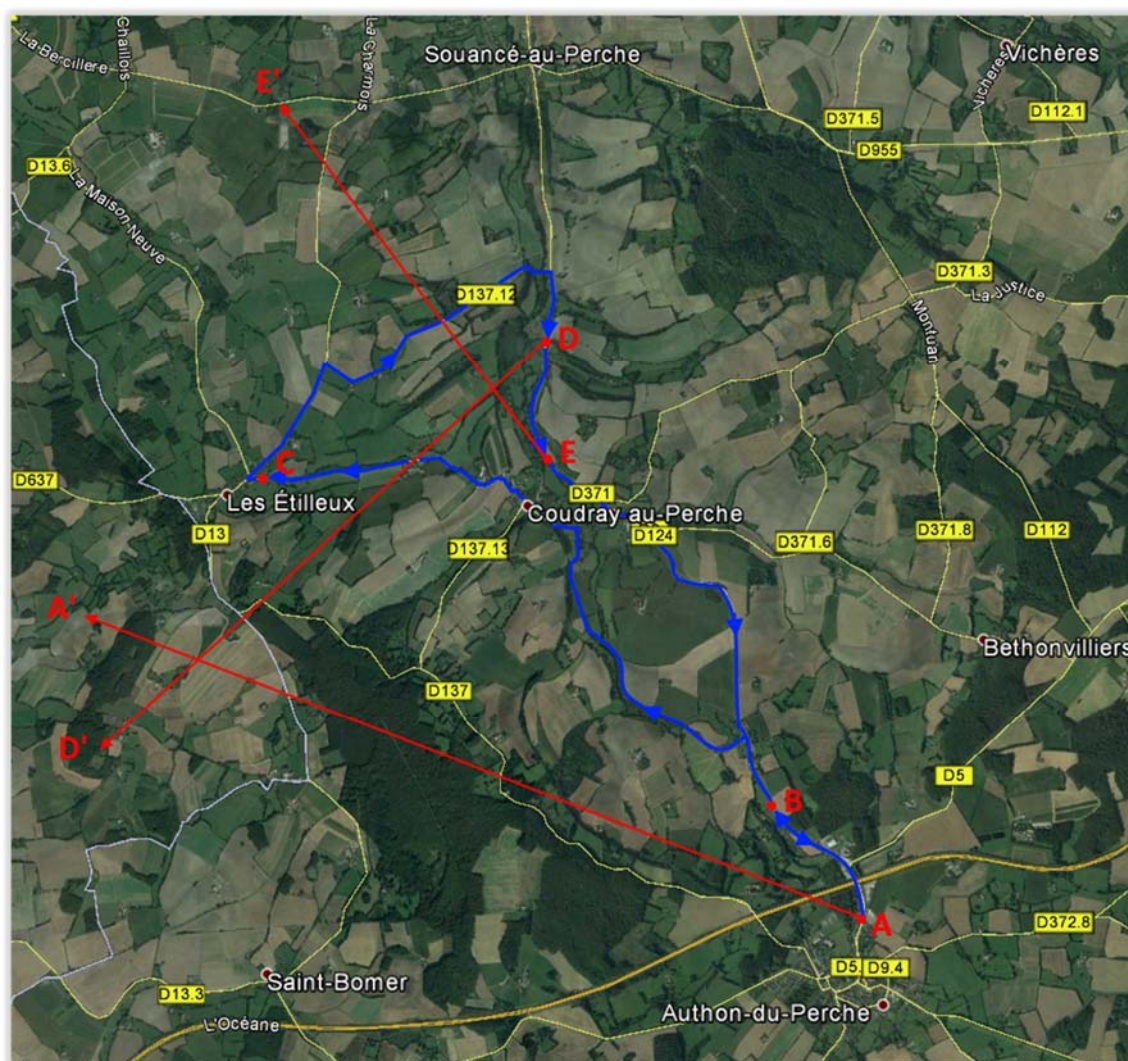
B = sur la D9 en direction des Etrilleux (point 1 sur GRC)

C = Les Etrilleux (point 2 sur GRC)

D = D9 Souancé-au-Perche (point 3 sur GRC)

E = « Le Moulin Neuf » à Coudray-au-Perche. (point 4 sur GRC)

Les directions d'observation correspondantes, lorsque connues, figurent également en rouge en A', D'et E'.



Les **données météorologiques** ont été fournies à l'époque par le service météorologique métropolitain. Les données sont celles de Chartres et de Nogent-le-Rotrou.

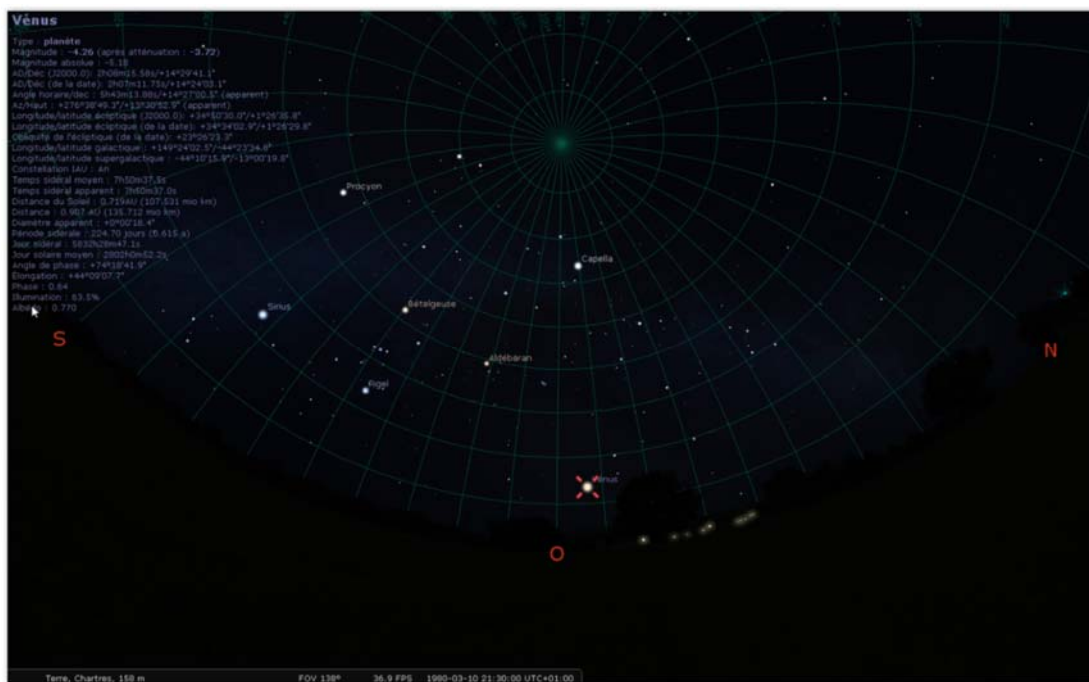
Le ciel était couvert le 10.03.1980 à 18h à 7/8 de stratocumulus au plafond 900 m, pour une visibilité de 10 km ; puis le 11.03.1980 à 07h à 3/8, également de stratocumulus au plafond 1600 m, pour une visibilité de 25 km.

Le relevé météo (PV) fait part de grandes éclaircies durant la nuit.

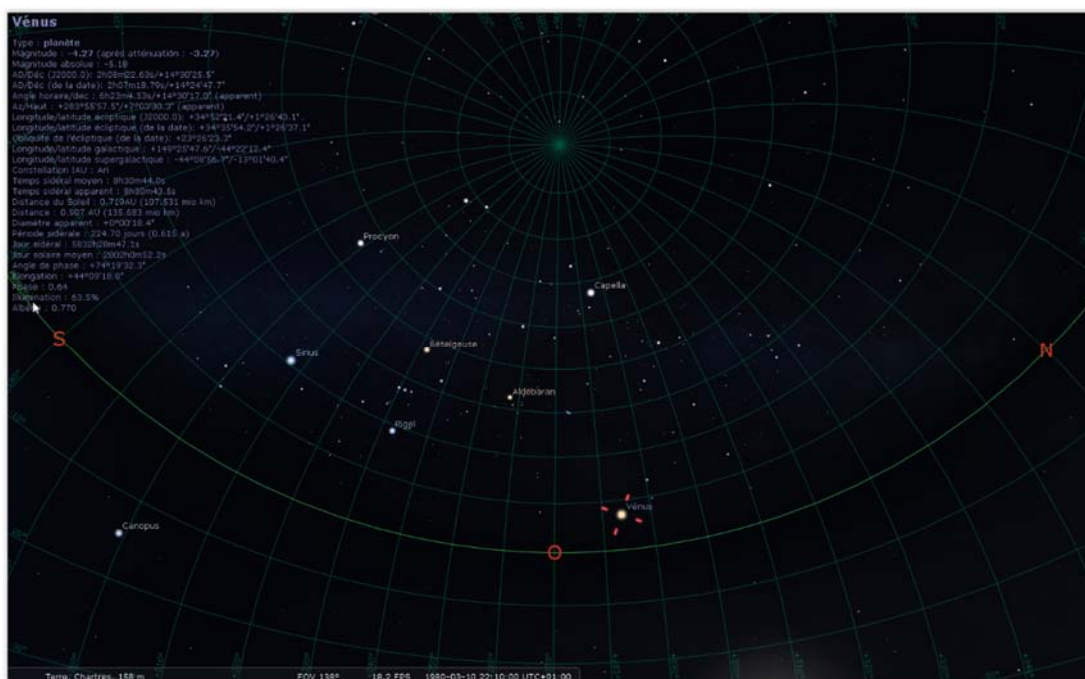
Le vent soufflait de secteur ouest-nord-ouest à 4-5 m/s.

Aucune précipitation n'a été enregistrée.

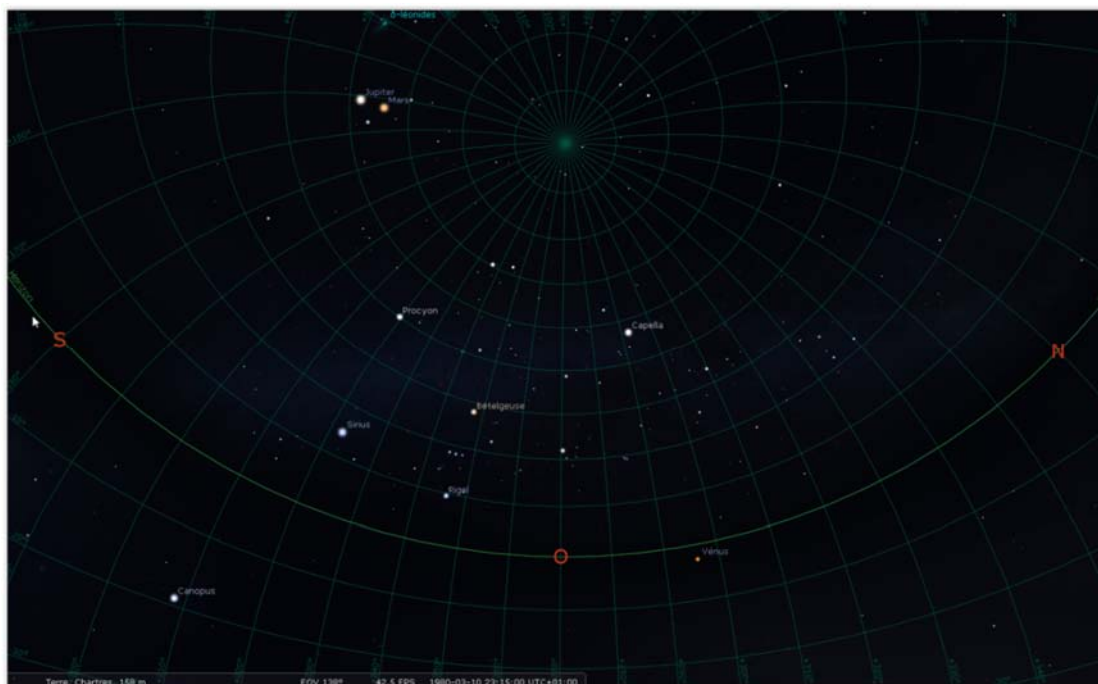
Les **données astronomiques** sont les suivantes :
A 21h30, début de l'observation :



A 22h10 :



A 23h30, fin de l'observation :



A noter la présence de Vénus, basse sur l'horizon ouest, se couchant, puis de Sirius, au sud-ouest.

3.2. ANALYSE

Faute d'informations, nous ne prendrons pas en compte l'observation initiale d'un automobiliste circulant sur le CD13 entre Les Etilleux et Nogent-le-Rotrou, ayant eu lieu vers 21h30 et rapportée par radio aux Gendarmes, sans plus de précisions.

Recherches d'autres témoins :

Extrait PV « Nous avons également effectué des recherches dans ces localités en vue de recueillir des témoignages sans succès. »

Il semble y avoir observation de plusieurs phénomènes distincts, que nous pouvons au préalable organiser et résumer en trois phases détaillées comme suit :

1. Phase 1 : observation depuis la brigade (point « A » sur la carte).
2. Phase 2 : observation lors du déplacement en véhicule (points B, C et D sur la carte).
3. Phase 3 : arrêt du véhicule au lieu-dit Le Moulin Neuf (point E sur la carte).

Rappel : les différents témoins sont nommés T1, T2, T3, T4, T5 dans l'ordre d'apparition sur le Procès-Verbal de gendarmerie.

PHASE 1 : OBSERVATION DEPUIS LA BRIGADE : (POINT « A » SUR LA CARTE).

A partir de 22h15, le T1, puis l'ensemble de la brigade, constate au nord-ouest ou à l'ouest-nord-ouest, la présence d'un PAN décrit comme :

Extrait PV : « une boule lumineuse dix fois plus grosse que les étoiles apparaissant dans le ciel exempt de masses nuageuses » ou comme « un disque de couleur orange vif comportant trois points rouges formant un triangle à l'intérieur de celui-ci. Ce disque changeait de couleur au fur et à mesure de ces déplacements en passant de l'orange vif au rouge. Cet objet se déplaçait par bonds successifs et s'arrêtait instantanément. »

EXTRAITS GRC :

T1 : « C'ETAIT DIX FOIS PLUS GROS QU'UNE ETOILE NORMALE, ET ON LA VOYAIT ZIGZAGUER DANS LE CIEL... HEIN!! ET ELLE GROSSISSAIT, OU ELLE DIMINUAIT PAR MOMENT, ET L'ECLAT C'ETAIT BIEN PLUS EBLOUISSANT QU'UNE ETOILE NORMALE » « J'AI REGARDE ÇA PENDANT UNE MINUTE A PEU PRES,... »

T2 : « J'AI CONSTATE LE MEME FAIT QUE LUI, C'EST A DIRE CETTE ETOILE PLUS BRILLANTE. MAIS ON NE PEUT PAS APPELER ÇA UNE ETOILE, PARCE QU'ELLE N'ETAIT PAS A LA MEME HAUTEUR QUE LES AUTRES, ELLE ETAIT BEAUCOUP PLUS BASSE » « CIRCULAIRE ! ET LA GROSSEUR DU SOLEIL COUCHANT, PAS DE PROBLEME ET SUR TOUT LE POURTOUR, IMAGINEZ-VOUS DES SPOTS LUMINEUX » « NON RIEN, RIEN AUX JUMELLES, ON NE VOYAIT RIEN DE PLUS ET CET OBJET M'APPARAISSAIT LISSE » « LES DEPLACEMENTS, IL FAUT DIRE ; C'ETAIT LATERAL ET VERTICAL. MAIS ALORS TRES RAPIDE, DE BAS EN HAUT, CARREMENT, ET DE DROITE A GAUCHE, ÇA MONTAIT, ÇA ALLAIT SUR LE COTE ÇA POUVAIT DESCENDRE ET ALORS DU RESTE APRES, ÇA S'ARRETAIT NET, PILE TOK! ÇA SE REDEPLACE ET RETOURNE DE L'AUTRE COTE, MAIS IL NE S'ARRETE PAS A LA MEME PLACE, BON, MAIS ÇA ARRIVAIT A DISPARAITRE COMPLETEMENT DERRIERE LA LIGNE D'ARBRES LA ENSUITE ON LE REVOYAIT APPARAITRE A DES HAUTEURS DIFFERENTES, IL N'ETAIT JAMAIS A LA MEME HAUTEUR HEIN! . »

T5 : « BON CET OBJET AVAIT UNE FORME RONDE, UNE COULEUR ORANGEE UN MOMENT IL ETAIT STABLE, TOUT D'UN COUP IL PARTAIT D'UN BOND JE NE PEUX PAS DEFINIR LA VITESSE QU'IL AVAIT.. PUIS J'AVAIS L'IMPRESSION QUI S'ALLUMAIT, QUI S'ETEIGNAIT. BON MOI JE SUIS VENU QU'AU DERNIER MOMENT ÇA SE DEPLAÇAIT JE VOUS DIS A GAUCHE A DROITE ; JE L'AI PEUT-ETRE VU QUE 2 FOIS.C'EST TOUT... »

T4 : « J'AI VU CETTE BOULE QUI ETAIT DANS LE FOND LA-BAS, PUIS QUI SE DEPLAÇAIT RAPIDEMENT, BON LA GROSSEUR COMME LE CENDRIER A PEU PRES ; ÇA SE DEPLAÇAIT RAPIDEMENT PAR SACCADÉS QUOI... »

Extrait PV : « *Les gendarmes et leurs épouses constatent l'évolution de cet OVNI dans le ciel jusqu'à sa disparition.* »

EXTRAITS GCR : « **ENQUETEUR** : MAIS, S'EST-IL ETEINT ? »

T2 : NON, IL NE S'EST JAMAIS ETEINT. »

T1 : « ON AURAIT DIT LES LUMIERES D'UNE VILLE AU LOIN QUAND IL ETAIT DERRIERE LES ARBRES. »

ANALYSE PHASE 1 :

Tous les témoins sont en position statique, à la brigade, et observent le PAN, à l'œil nu (PV) mais certains également aux jumelles (GRC).

Les observations effectuées à l'œil nu sont dans l'ensemble concordantes pour cette phase ; le PAN pouvant être décrit comme étant une grosse étoile ou boule blanche ou orangée, très lumineuse, située au nord-ouest très bas sur l'horizon. Il est animé de mouvements aléatoires, désordonnés et rapides, en tous sens, semblables à des « zigzags », mais également d'arrêts. Des disparitions et réapparitions sont également notées.

- Hypothèse pour la Phase 1 : Vénus.

Une grosse étoile très lumineuse observée très bas sur l'horizon nord-ouest vers 22h10 ne peut être que la planète **Vénus**, présente ce soir-là (voir la situation astronomique) à l'azimut 276° (pratiquement plein ouest) et à une hauteur d'environ 13°, en phase de coucher donc.

Vénus correspond à la position du PAN et est parfaitement visible car les témoins affirment que les étoiles étaient visibles (PV).

Il est tout à fait logique que les témoins déclarent que le PAN était plus brillant et plus bas que les autres étoiles car c'était le cas.

L'ensemble des points des témoignages cadre parfaitement avec cette hypothèse, hormis les suivants, qui méritent réflexion, la couleur d'une part et la mobilité apparente d'autre part.

La couleur et luminosité du PAN

- Le **T2** affirme que le PAN était de « LA GROSSEUR DU SOLEIL COUCHANT » (GCR). Cette appréciation est manifestement exagérée et n'a d'ailleurs été confirmée par aucun de ses collègues. Peut-être que le témoin, non habitué à observer Vénus, parfois spectaculaire par son exceptionnelle brillance, a été impressionné et a ainsi largement surestimé le diamètre apparent de la planète.
- Le **T5** est le seul à évoquer une couleur orangée (BON CET OBJET AVAIT UNE FORME RONDE, UNE COULEUR ORANGEE (GRC) (mais il faut dire que seuls lui et le **T2** ont noté dans le rapport

la couleur qu'avait le PAN, selon eux). La perception par le témoin de cette couleur orangée n'est guère étonnante pour Vénus, qui apparaît naturellement à l'œil nu comme étant de couleur plutôt jaune, mais peut néanmoins prendre une coloration plus orange dans certaines circonstances

Ainsi, deux phénomènes distincts peuvent modifier sa couleur apparente : premièrement, la présence d'aérosols (poussières, pollens, polluants...) dans l'air sur la trajectoire suivie par les rayons lumineux, et ce d'autant plus que l'épaisseur de la couche atmosphérique contenant ces aérosols est importante, ce qui est le cas ici, avec Vénus située très bas sur l'horizon. Sa lumière traverse une plus grande couche d'air jusqu'à l'œil de l'observateur. Les composantes bleues, vertes voire jaunes de la lumière émise par Vénus sont de plus en plus diffusées et absorbées par les aérosols, seuls les composantes jaune et rouge étant conservées. Vénus apparaîtra donc plus ou moins orangée.

Deuxièmement, la perception de la couleur dépend aussi de l'observateur, de sa propre vision. Deux témoins observant un objet jaune ne le décriront pas nécessairement tous deux comme étant jaune, l'un pourra le voir et le décrire comme étant « *blanc/jaune* », et l'autre « *jaune-orangé* ».

Selon le **T2**, le phénomène est entouré de « spots lumineux ». Il pourrait s'agir ici d'un effet d'optique causé par le très fort éclat de Vénus, semblant envoyer des rayons lumineux en tous sens. Enfin, dans le rapport, ce même témoin évoque la très forte luminosité émise par le PAN pour se contredire un peu plus loin en répondant à l'enquêteur que cette luminosité n'était émise que lorsque le PAN n'était plus visible. Nous ne savons donc pas si cette luminosité perçue était véritablement émise par le phénomène ou pas ; faute de davantage de données testimoniales claires sur ce point, il est non déterminant.

La mobilité apparente :

Concernant la dynamique du PAN dans cette phase, les quatre témoins sont unanimes pour affirmer qu'il se déplaçait de manière anarchique, en tous sens, et à grande vitesse :

« *Cet objet se déplaçait par bonds successifs et s'arrêtait instantanément* » (PV).

GRC : **T1** « ET ON LA VOYAIT ZIGZAGUER DANS LE CIEL ... HEIN!! ET ELLE GROSSISSAIT, OU ELLE DIMINUAIT PAR MOMENT » **T2** « C'EST A DIRE ÇA GROSSISSAIT, ÇA DIMINUAIT ÇA ALLAIT DE HAUT EN BAS ET LATERALEMENT, A VITESSE TRES RAPIDE. » **T5** « IL ETAIT STABLE, TOUT D'UN COUP IL PARTAIT D'UN BOND JE NE PEUX PAS DEFINIR LA VITESSE QU'IL AVAIT... » **T4** « ÇA SE DEPLAÇAIT RAPIDEMENT PAR SACCADÉS QUOI... »

Il s'agit d'un phénomène naturel physiologique de micro-mobilité oculaire (voir « effet autocinétique sur <http://www.scilogs.fr/raisonetpsychologie/leffet-autocinetique/> ou « *micro-nystagmus* »), mal connu du grand public, qui se produit lorsque l'on fixe des objets, particulièrement de nuit et sans points de repère aux alentours. Il se traduit par l'impression fautive que des objets ponctuels lumineux immobiles sont affectés de petits mouvements aberrants en tous sens. De plus, lorsqu'un groupe de personnes observe le même point lumineux fixe, il se produit une convergence dans la description de ce déplacement observé par les témoins ; un effet d'influence par l'opinion majoritaire ou moyenne du groupe se produisant.

Les phases de disparition et de réapparition, ou de grossissement et de diminution du PAN notées par certains témoins sont sans doute simplement causées par le passage temporaire de la planète derrière des bancs de nuages, la présence de nombreux stratocumulus sur deux niveaux étant attesté par les données météorologiques.

Une disparition soudaine (derrière des nuages) peut donner l'impression d'une descente ou d'une montée extrêmement rapide de l'objet observé, ce que le **T2** traduit par « IL AVAIT PLONGE » (GRC).

Concernant la disparition du PAN derrière les arbres et/ou la haie les informations sont confuses :

T2 « ... MAIS ÇA ARRIVAIT A DISPARAITRE COMPLETEMENT DERRIERE LA LIGNE D'ARBRES LA... »
 ENQUETEUR « C'ETAIT OU... ? » **T2** « DERRIERE LA HAIE, A HAUTEUR DU PHENOMENE MAIS LE PHENOMENE A CE MOMENT-LA QUAND EUH... LA LUMINOSITE SE LEVAIT IL ETAIT DERRIERE LA HAIE NOUS ON LE VOYAIT PLUS » (GRC).

Le témoin mentionne ainsi une luminosité au moment où il ne voit plus le PAN. Une explication pourrait être que la disparition de Vénus derrière un halo de nuage laisse une lueur diffuse et le témoin pense alors que le PAN ne peut pas avoir disparu dans son aspect préalable et est alors derrière la haie. L'aspect confus des propos ne permet pas de confirmer ou d'infirmer une telle explication. Cette confusion, doublée du fait que la mention à un écran d'arbres ne se retrouve dans aucun autre témoignage nous autorise à considérer ce point comme non déterminant.

Points particuliers de l'observation aux jumelles (uniquement rapporté dans le rapport d'enquête privée) :

T2, a pu observer le phénomène aux jumelles :

ENQUETEUR : « ET VOUS N'AVEZ RIEN VU D'AUTRE, AVEC VOS JUMELLES ? »
 T2 : « NON RIEN, RIEN AUX JUMELLE, ON NE VOYAIT RIEN DE PLUS ET CET OBJET M'APPARAISAIT LISSE, COMME SI ON VOYAIT LE DESSOUS PAR EXEMPLE, JE NE SAIS PAS, EUH !!... » (GRC)

Dans le rapport d'enquête privée, il est indiqué que le témoin *porte des lunettes et est astigmat* (GRC p 13).

L'astigmatisme est un défaut de l'œil (cornée ou cristallin présentant une courbure ellipsoïde et non sphérique) qui a pour conséquence ne de pas donner d'un point une image ponctuelle, mais une image étalée dans le sens antéropostérieur. L'astigmatisme entraîne ainsi une vision brouillée, floue, déformée, dédoublée, imprécise à toutes les distances (voir Astigmatisme sur <http://www.ophtalmologie.fr/astigmatisme.html>). Il existe plusieurs types d'astigmatisme et nous ne savons pas par lequel le témoin est atteint. Nous ne savons pas non plus si le témoin a ôté ses lunettes pour observer aux jumelles, ce qui est plus confortable et offre un meilleur champ de vision. Quoiqu'il en soit, lorsque l'on regarde dans un oculaire, *l'astigmatisme reste un défaut que l'on ne peut pas corriger en modifiant la mise au point* (contrairement à la myopie ou l'hypermétropie).

Lors de l'observation le témoin avait-il enlevées ses lunettes pour observer avec les jumelles ? Aucune information ne permet de le dire. Mais dans un cas comme dans l'autre, les conditions de visualisation avec ces jumelles n'étaient pas optimales : soit il avait ôté ses lunettes pour observer et l'astigmatisme dont il était atteint l'empêchait de distinguer correctement Vénus, soit il avait conservé ses lunettes pour observer et le champ de vision se réduisait et l'observation était inconfortable.

Dans le rapport privé GRC, il est indiqué page 11 que les jumelles utilisées étaient des 8x30 de marque EBT Krauss France et que le témoin a relevé le diamètre apparent du PAN observé aux jumelles comme étant de 1 cm.

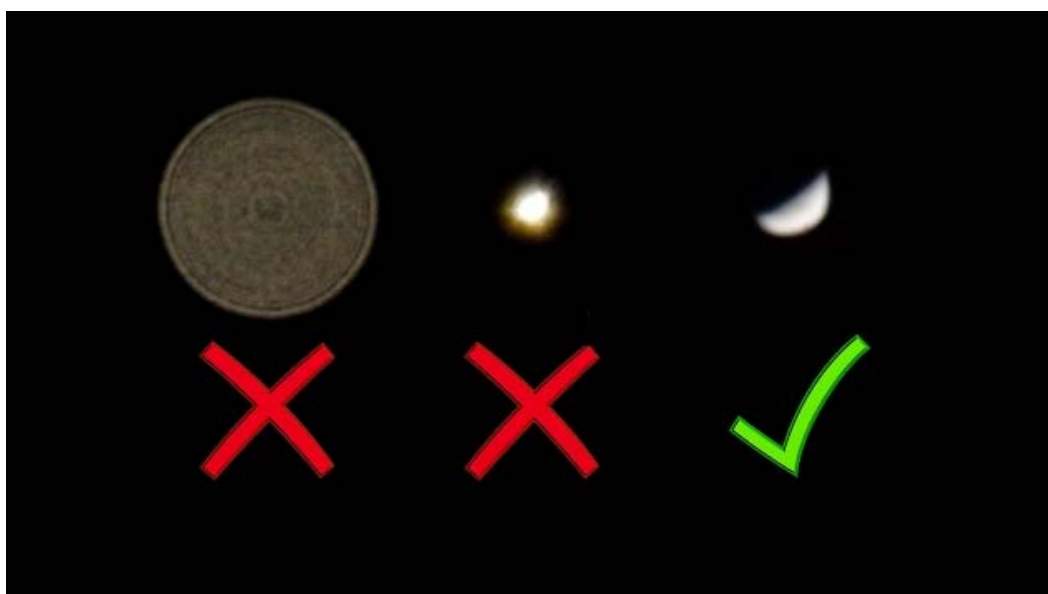
Il n'est pas indiqué plus précisément à quoi correspond cette mesure de 1 cm ni dans quelles conditions elle a été estimée (avec une règle graduée ? A bout de bras ou sur l'oculaire des jumelles ?).

Que ces estimations aient été faites « à la volée » ou en respectant un protocole strict, une dimension apparente d'un centimètre est beaucoup trop importante pour qu'il puisse s'agir de celle d'une image *nette* de Vénus observée avec des jumelles 8x30.

Des jumelles 8x30 permettent d'observer un objet avec un rapport de 8 par rapport à sa dimension apparente à l'œil nu, avec un diamètre de l'objectif de 30 mm, ce qui signifierait que le diamètre du PAN tel qu'estimé par le témoin représenterait un tiers du diamètre de l'objectif !

Vénus est toute petite et, dans le meilleur des cas, mesure 1'6'' d'arc ; lorsque nous savons que la dimension apparente de la Lune (qui mesure environ 31' d'arc) « à bout de bras » est d'environ 6 mm, nous nous rendons immédiatement compte que l'estimation de dimension apparente de 1 cm pour Vénus est largement surestimée, qu'il s'agisse d'une estimation à l'œil nu ou aux jumelles 8x30.

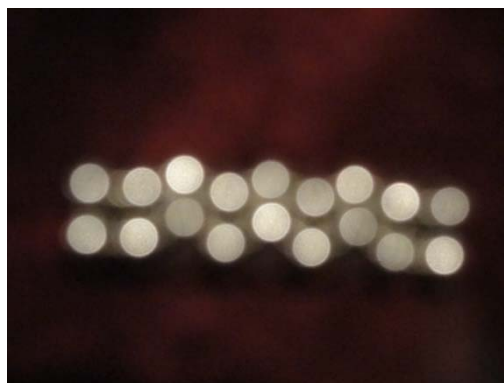
Outre que le témoin a donc probablement surestimé cette dimension apparente, il est aussi possible qu'il n'ait pas su correctement régler ses jumelles (dans la précipitation ou l'énervement) et que Vénus soit ainsi apparue comme une tâche lumineuse plus ou moins floue :



Exemple d'images de Vénus. A gauche, non focalisée, au centre incorrectement exposée et à droite bien focalisée et exposée. Exemples effectués avec un Nikon P900

Cette tâche lumineuse (le mot « *disque* » a été employé par le témoin T2 dans le PV) traduit une mauvaise mise au point, et peut se produire pour tout appareil optique (jumelles, appareil photo, caméscope...). L'effet résultant s'assimile au bokeh (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bokeh>) qui, en photographie, est un flou artistique volontaire produit par des réglages adéquats (maîtrise de la profondeur de champ), concernant des objets situés en arrière-plan.

La tâche lumineuse occupe une surface visuellement beaucoup plus grande que la source lumineuse la produisant, correctement focalisée (à droite dans l'exemple ci-dessus, où Vénus apparaît comme un croissant).



Exemple de bokeh : les tâches lumineuses ponctuelles sur les perles à gauche sont dé-focalisées par le mauvais réglage de l'appareil (volontaire ici) et apparaissent, à droite, avec l'effet bokeh comme des tâches lumineuses diffuses.

Les observateurs non avertis ne connaissant pas ce phénomène de dé-focalisation pensent qu'il s'agit de la véritable image de Vénus.

Toujours dans cet exemple, nous remarquons que la tâche lumineuse est composée de divers cercles (anneaux de diffraction) et points, plus ou moins colorés, lumineux et irrégulièrement espacés qui traduisent la restitution sur les photosites sensibles (rétine ou capteur) de la moindre imperfection, irrégularité ou obstacle pouvant impacter le flux de photons parvenant à la rétine de l'œil de l'observateur.

Dans le cas présent, (« *trois points rouges formant un triangle ...* » (PV) ainsi que la présence aux abords du périmètre intérieur du disque « DE PETITS DISQUES D'UNE TEINTE ORANGÉE, PLUS ACCENTUÉE QUE L'ENSEMBLE » GRC ENQUÊTEUR) nous restons dans le même spectre de couleurs (orange, rouge...) que le disque principal de dé-focalisation de Vénus, ce qui indique qu'il s'agit probablement d'aberrations optiques.

Des images astronomiques de tests de collimation (voir sur <http://www.astrosurf.com/cielextreme/page180F.html>) sur des étoiles dont la lumière est impactée par les turbulences atmosphériques (très présentes lorsque l'astre est situé bas sur l'horizon, comme ici) montrent des effets semblables à ce que décrit le témoin, les anneaux de diffraction étant fragmentés pour former de « *petits disques* » en périphérie du disque principal « disque ou tâches d'Airy » (<http://www.takahashi-europe.com/fr/support.optique.diffraction.php>).

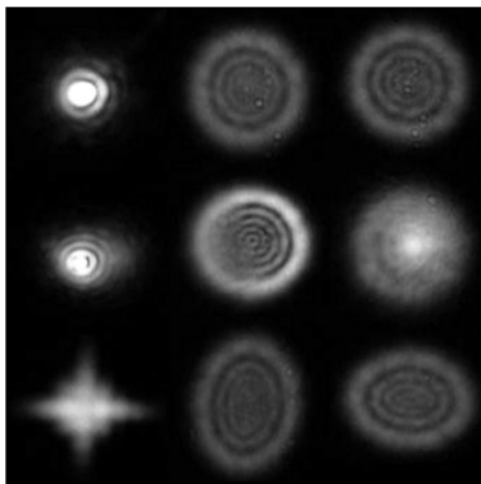


Effets des turbulences atmosphériques sur l'image d'une étoile lors de tests de collimation

Une détérioration de la surface optique des jumelles peut aussi entraîner des aberrations optiques pouvant ressembler à ce que décrit le témoin, avec une segmentation des anneaux de diffraction :



Les « *trois points rouges* » (PV) décrits par le témoin dans le disque peuvent être soit également des artefacts causés par la dispersion de la lumière dans les turbulences atmosphériques, soit des poussières ou impuretés sur une des lentilles :



Ces turbulences atmosphériques ont un impact sur la couleur globale de l'objet observé, dont les nuances peuvent varier, comme indiqué dans le procès-verbal : « *ce disque changeait de couleur [...] en passant de l'orange vif au rouge* ».

Pour résumer et conclure sur cette première phase d'observation aux jumelles par le T2, l'accumulation de paramètres défavorables lors de cette observation ne lui a pas permis d'observer de façon optimale le PAN, dont nous avons démontré plus haut qu'il s'agissait de la planète Vénus. Ces paramètres défavorables sont les suivants :

- Astigmatisme du témoin et port de lunettes avérés
- Mauvaise mise au point des jumelles ne permettant que de voir la tâche de diffraction de Vénus, que le témoin assimile au PAN
- Probables aberrations optiques créées par les turbulences atmosphériques et/ou une détérioration de la surface optique des lentilles des jumelles. De possibles impuretés sur ces surfaces ont également pu créer les « *points lumineux rouges* » observés par le témoin dans le disque.

PHASE 2 : OBSERVATION LORS DU DEPLACEMENT EN VEHICULE : (POINTS B, C ET D SUR LA CARTE).

Le PAN observé lors du déplacement dans leur véhicule est décrit ainsi :

PV : « A 22h40, à bord du véhicule, les gendarmes T3, T1, T4 et T5 se rendent en direction de Les Etilleux. »

GCR :

T5 : « APRES L'OBSERVATION A LA GENDARMERIE, BON ALORS ENSUITE ON A ETE SUR LES LIEUX, PAR LA ROUTE DES ETILLEUX ON A VU TROIS LUMIERES ROUGES » « NON, NON ELLES ETAIENT STABLES. »

ENQUETEUR : « IL Y A T-IL D'AUTRES PERSONNES QUI ONT OBSERVE DES POINTS ROUGES ? »

T4 : « OUI, OUI JE L'AI VU AUSSI AUX ETILLEUX »

« EN ARRIVANT SUR LES ETILLEUX ON A VU LES 3 RONDS ORANGES-ROUGES QUI STATIONNAIENT EN HAUTEUR QUOI... »

« ENQUETEUR : DISPOSEES COMMENT CES BOULES ? »

T4 : « L'UNE A COTE DE L'AUTRE, AVEC UN INTERVALLE QUAND MEME, MAIS ON VOYAIT PAS DE FORME D'OBJET ON VOYAIT JUSTE 3 POINTS MAIS PRECIS, NETSHEIN... » « AUX ETILLEUX J'AI PAS VU LA FORME. »

ENQUETEUR : ET ÇA A DISPARU COMMENT CELA... ?

T5 : BIEN NOUS, ON A CONTINUE NOTRE ROUTE POUR VOIR EXACTEMENT OU C'ETAIT, MAIS APRES ON LES A PERDU...

ANALYSE PHASE 2 :

La direction d'observation pour chacun de ces trois points n'est pas connue, sauf pour le point D, mais uniquement par le plan annoté figurant dans le rapport d'enquête GCR et pas par les témoignages.

Cette seconde phase est presque totalement éclipsée par les deux autres, largement développées dans le rapport (GRC).

Les seules informations dont nous disposons à son sujet sont les suivantes :

EXTRAITS GCR

Enquêteur GRC : « CERTAINS REMARQUERENT DANS LE CIEL, TOUT D'ABORD A TROIS REPRISSES, SANS ARRETER LEUR VEHICULE, DE PETITES FORMES OVALES, PROCHES, DANS LE MEME ALIGNEMENT, AUX COULEURS ROUGES ORANGÉES » .

T5 : « APRES L'OBSERVATION A LA GENDARMERIE [...] ON A ETE SUR LES LIEUX, PAR LA ROUTE DES ETILLEUX, ON A VU TROIS LUMIERES ROUGES ET ON EST REVENU SUR LA ROUTE NOGENT-AUTHON OU ON A VU CES TROIS MEMES LUMIERES QUI ETAIENT AU-DESSUS DE LA TERRE. ET QUAND ON ETAIT ENTRE NOGENT ET AUTHON, ALORS LA LES LUMIERES IL Y EN AVAIT ENCORE PLUS... » .

Le rapport précise ensuite, lors de la discussion entre l'enquêteur et le T5, que les lumières étaient stables et que les témoins les ont perdues de vue en continuant à rouler, avant de les retrouver.

T1 indique « ON LES A REVU ; AVANT LE TERTRE SUR NOTRE DROITE A PEU PRES A NOTRE HAUTEUR, IL Y AVAIT UNE MASSE ROUGE... » .

T4 : « EN ARRIVANT SUR LES ETILLEUX ON A VU LES TROIS RONDS ORANGES-ROUGES QUI STATIONNAIENT EN HAUTEUR... » . **Enquêteur** : « DISPOSEES COMMENT CES BOULES ? » . **T4** : « L'UNE A COTE DE L'AUTRE, AVEC UN INTERVALLE QUAND MEME, MAIS ON NE VOYAIT PAS DE FORME D'OBJET, ON VOYAIT JUSTE TROIS POINTS NETS » .

La suite du rapport GRC détaille un peu plus les caractéristiques du PAN, et en particulier leur forme : ovale et leur couleur : « REFERENCE 41287 A 41291 » (numéros issus du catalogue Valentine de 1978, invérifiable 40 ans après !).

Pour pouvoir aller plus loin dans l'analyse de cette phase, il nous faudrait davantage d'informations, et en particulier les azimuts et hauteurs d'observation, les dimensions angulaires des PAN et de l'espace les séparant, etc.

Nous avons tenté, à l'aide des photographies des lieux annotés de la position des PAN et des cartes Géoportail de 1980, de retrouver les endroits d'où ces photographies ont été prises, et par conséquent d'évaluer la position en azimut des PAN, sans succès.

PHASE 3 : OBSERVATION AU « MOULIN NEUF : (POINT E SUR LA CARTE).

Le PAN observé est décrit comme :

Extrait PV : « Nous nous sommes arrêtés au lieu-dit « Moulin neuf » pour mieux l'observer. A cet instant nous avons constaté la présence d'un objet de forme ovale immobilisé à basse altitude (150m), d'une longueur de 10 mètres environ et d'une hauteur de 3 mètres.

Cet objet était composé de deux parties : le premier tiers inférieur était équipé de lumières éblouissantes, tandis que les deux tiers supérieurs étaient de couleur à prédominance rouge-orangée, et nous avons pu distinguer des points rouges parsemés sur une même ligne horizontale.

Autour de cet engin, une lueur formait une auréole.

Dans les deux cas, cet objet était silencieux. »

EXTRAITS GCR :

T1 : « C'EST ÇA ; QUAND ON S'EST ARRETE ON EST DESCENDU HEIN ET LE TRUC ETAIT AU-DESSUS » « C'EST A DIRE QUAND ON A VU LE TRUC, EUX ILS ONT ETE ATTIRE PAR LA PARTIE SUPERIEURE BON J'AI REGARDE, C'EST VERS LE HAUT QUI ETAIT ORANGE, PUIS C'ETAIT LE BAS MOI QUI ... CETTE ESPECE D'ECLAIRAGE DE STADE C'EST ÇA QUE JE REGARDAIS MOI, ET IL N'Y AVAIT PAS DE PROBLEME MAIS J'AI PAS PRETE TELLEMENT ATTENTION SUR LES POINTS ROUGES, J'AI PAS VU DE POINT. »

T4 : « A MOULIN NEUF RECTANGULAIRE, MAIS JE DISTINGUAIS PAS NETTEMENT, IL FAISAIT NOIR, ENFIN MOI JE DIS RECTANGULAIRE. »

ENQUETEUR : QUAND VOUS ETES DESCENDUS DE LA VOITURE ?

T4 : OUI ! OUI ! ON L'A VU PRESQUE SUR NOUS ET MOI J'AI ETE ATTIRE PAR LES RAMPES ORANGÉES DES SPOTS QUI ECLAIRAIENT TRES FORT. MAIS LA FORME DE L'OBJET PAR ELLE-MEME, MOI JE NE L'AI PAS VU CORRECTEMENT IL DEVAIT ETRE A PEU PRES ENTOURE, ÇA ECLAIRAIT TOUT LE TOUR, MAIS ÇA ECLAIRAIT BIEN... »

ANALYSE PHASE 3 :

Cette phase débute alors que les témoins sont encore en déplacement dans leur véhicule, entre les points D et E et repèrent de nouveaux les PAN observés en phase 2, avant de stopper leur véhicule et d'en descendre :

- **ENQUETEUR GRC :** « AU CROISEMENT DE LA D9 [...] PROCHE DU LIEU-DIT « MOULIN NEUF », ILS APERÇURENT UNE NOUVELLE FOIS CES LUMIERES ROUGES QU'ILS AVAIENT PERDUES DE VUE, A CAUSE DU RELIEF ET DU PAYSAGE. ILS DECIDERENT CETTE FOIS DE S'ARRETER ET DESCENDIRENT DE LEUR VOITURE ».

- **T1 :** « ON LES A REVU ; AVANT LE TERTRE SUR NOTRE DROITE A PEU PRES A NOTRE HAUTEUR, IL Y AVAIT UNE MASSE ROUGE... » (GRC).

Nous pouvons penser qu'il s'agit du même phénomène, mais observé de loin entre les points D et E et de plus près au point E, les témoins se rapprochant.

Après que les témoins aient stoppé leur véhicule, ils décrivent le PAN en ces termes :

- **T1 :** « ÇA N'A PAS BOUGE, ÇA NE FAISAIT PAS DE BRUIT NON PLUS », « ... IL Y AVAIT DES ESPECES DE RAMPES BLANCHES QUI ETAIENT DEVANT ET ÇA ECLAIRAIT LA VOITURE ET LES ALENTOURS », « ON VOYAIT COMME EN PLEIN JOUR », « CET ESPECE D'ECLAIRAGE DE STADE, C'EST ÇA QUE JE REGARDAIS MOI [...] JE N'AI PAS PRETE TELLEMENT ATTENTION AUX POINTS ROUGES, JE N'AI PAS VU DE POINTS »(GRC).

- **T5 :** « MOI CE QUE J'AI OBSERVE C'EST LES FAMEUSES LUMIERES ROUGES [...] C'ETAIT D'UNE FORME ALLONGEE, LA LONGUEUR JE NE PEUX PAS DIRE EXACTEMENT », « C'EST SURTOUT LES LUMIERES ROUGES QUI M'ONT ATTIRE »

- **T4 :** « ..PUIS APRES SUR LA ROUTE DE COUDRAY ON A VU DES ESPECES DE PROJECTEURS »,

- **ENQUETEUR :** « QUAND VOUS ETES DESCENDUS DE LA VOITURE ? »

- **T4 :** « OUI ! OUI ! ON L'A VU PRESQUE SUR NOUS ET MOI J'AI ETE ATTIRE PAR LES RAMPES ORANGÉES DES SPOTS QUI ECLAIRAIENT TRES FORT. MAIS LA FORME DE L'OBJET PAR ELLE-MEME, MOI JE NE L'AI PAS VU CORRECTEMENT, IL DEVAIT ETRE A PEU PRES ENTOURE, ÇA ECLAIRAIT TOUT LE TOUR, MAIS ÇA ECLAIRAIT BIEN... », « ... POUR LES HUBLOTS, C'ETAIT VRAIMENT BIEN ORANGE, COMME UN SOUS-MARIN QU'ON ALLUME, LES HUBLOTS C'ETAIT PEUT-ETRE DES PROJECTEURS MAIS CELA FAISAIT LE MEME EFFET TOUT LE LONG », « A LA BASE DES LUMIERES QUI ECLAIRAIENT, JE N'AI PAS VU LES RAMPES, MAIS J'AI VU QUE ÇA ECLAIRAIT ET DEJA L'ENGIN LUI-MEME ETAIT DANS UN NUAGE BLANC DE LUMIERE, ET QUELQUE SOIT L'ENDROIT OU ON LE REGARDE, MAIS SI ON VOYAIT PAS LES LUMIERES OU SI ON VOYAIT RIEN, ON VOYAIT CETTE ESPECE DE COROLLE DE LUMIERE BLANC BLANC FORT TRES TRES FORT. L'OBJET ETAIT AU MILIEU », « A MOULIN NEUF [L'OBJET] ETAIT RECTANGULAIRE, MAIS JE NE DISTINGUAIS PAS NETTEMENT, IL FAISAIT NOIR. ENFIN MOI JE DIS RECTANGULAIRE », « LE PHENOMENE ETAIT LEGEREMENT EN BIAIS ET IL NE BOUGEAIT PAS »

Le même Gendarme répond aux questions de l'enquêteur concernant la luminosité ambiante créée par le PAN :

-**ENQUETEUR** : « ET ÇA ECLAIRAIT LA VOITURE DANS LAQUELLE VOUS ETIEZ ? »

-**T4** : « APPAREMMENT OUI ! »

-**ENQUETEUR** : « AUTOUR DE VOUS, C'ETAIT CLAIR ? »

-**T4** : « UN PEU CLAIR OUI, UN PETIT PEU »

-**ENQUETEUR** : « IL Y AVAIT DONC DE LA LUMIERE QUI EMANAIT DE CETTE COROLLE QUI ARRIVAIT JUSQU'A VOUS ? »

-**T4** : « AH OUL... ON VOYAIT BIEN HEIN ! »

La lecture de la suite du PV apporte les précisions suivantes :

- Heure : 23h15

- Durée d'observation : une minute environ selon le PV ; entre 5 et 10 minutes sur GRC

- Forme et couleur du PAN : variable selon les témoins : rectangle aux extrémités arrondies avec une partie supérieure orange vif et une partie inférieure blanche éblouissante, ou uniquement des ovales rouges ou orangés. Seul le **T4** a observé la forme rectangulaire, selon le rapport GRC.

- Particularités : présence d'une « nébulosité » de couleur blanc-bleutée, notée par deux témoins.

L'impression d'ensemble qui se dégage à la lecture du récit des témoins est, comparativement à celui concernant la phase 1, qu'il est **très confus**, disparate et contradictoire en de nombreux points.

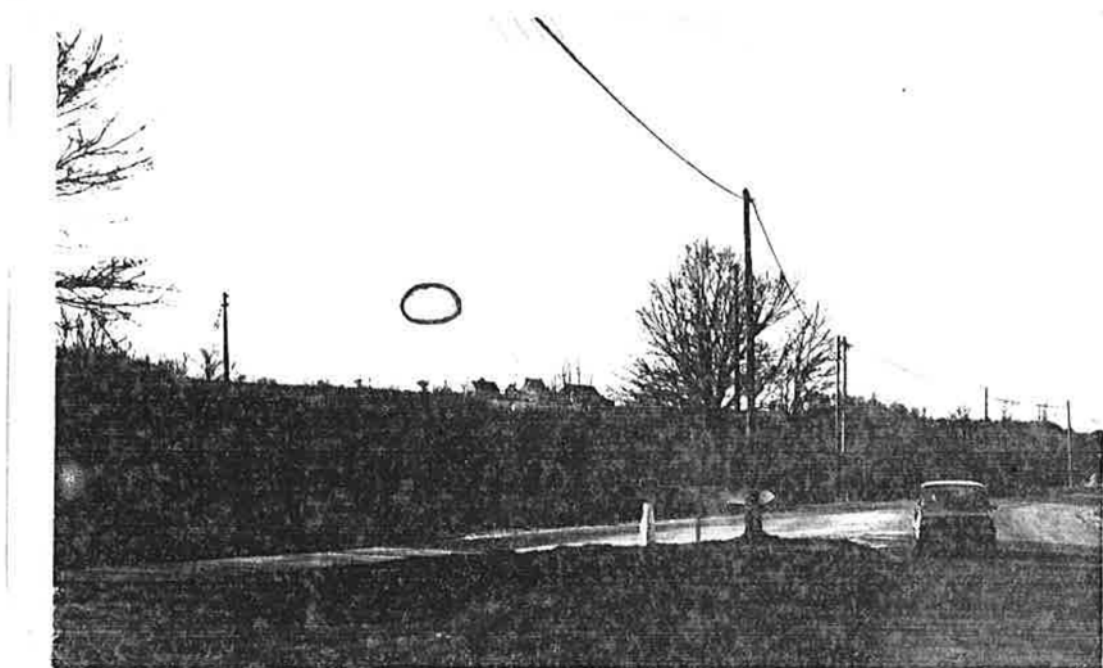
Cet état de fait est probablement dû aux délais écoulés entre l'observation et, d'une part, la rédaction du procès-verbal (qui est hélas très succinct, sans audition des témoins) ayant eu lieu le 25.03.1980, soit 15 jours après les faits, et, d'autre part, le rapport d'enquête privée GRC, clôturé le 10.12.1980, soit neuf mois après les faits.

Il a été ainsi particulièrement difficile d'extraire de la reproduction de l'audition des témoins figurant dans le rapport des données utiles et exploitables.

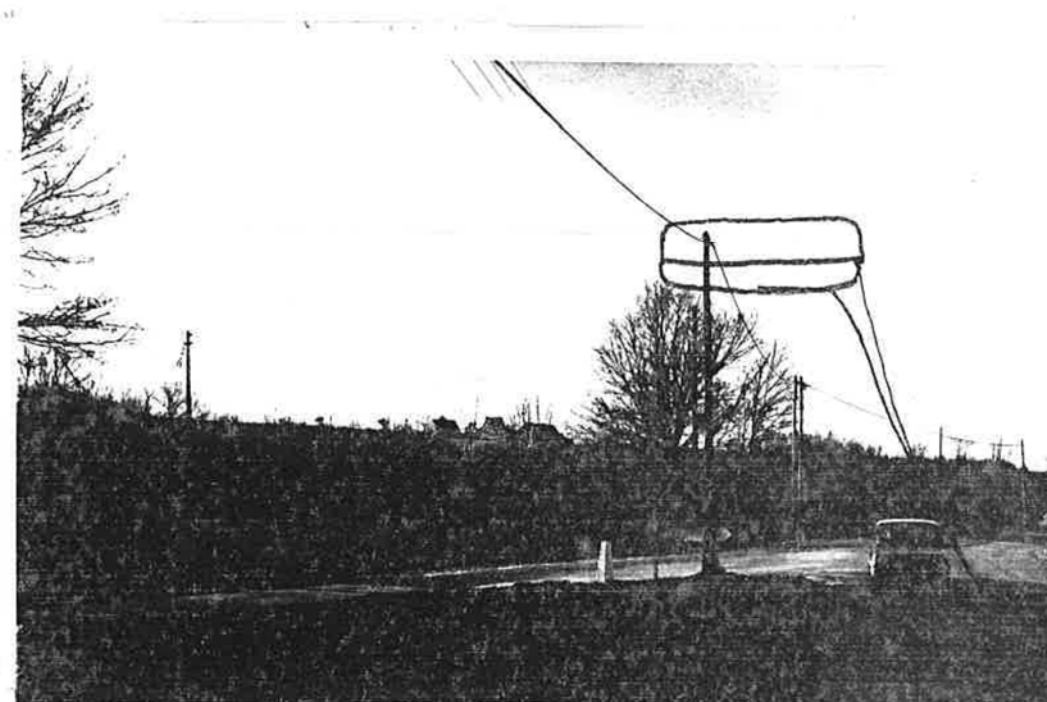
Le compte-rendu de l'observation de cette troisième phase dans le procès-verbal tient en une quinzaine de lignes qui, en particulier, n'évoquent pas les différences de témoignages figurant dans le rapport d'enquête privée ; l'ensemble étant résumé, condensé, et aggloméré comme si l'ensemble des témoins avaient observé strictement la même chose, ce qui contredit formellement les termes du rapport GRC.

La mention de la durée d'observation pour cette phase dans le procès-verbal est très étonnante (environ une minute), semblant bien courte comparativement à ce qui est affirmé dans le rapport GRC.

Ces importantes différences entre les témoignages relatifs à la description du PAN sont confirmées par un rapide coup d'œil comparatif aux dessins réalisés par les Gendarme T4 et T1 :



Forme et position du PAN selon le T4 (GRC).



Forme et position du PAN selon le T1 (GRC).

D'autre part, sur les quatre témoins de cette phase, seuls deux ont véritablement rapporté leur observation, le T3, absent au moment de l'enquête, n'ayant pas témoigné et le T5 ne s'étant exprimé que de manière très succincte, pour dire n'avoir observé que « DES LUMIERES ROUGES » (GRC).

Nous noterons également des différences notables entre la description du PAN par le T4, très fouillée et détaillée et son dessin où seul un ovale représente le PAN.

Concernant la nature du phénomène, tout au plus pouvons-nous affirmer qu'il ne s'agit pas d'une confusion astronomique, Vénus, objet de la confusion lors de la première phase, étant couchée depuis et aucun autre astre notable pouvant ressembler de près ou de loin aux descriptions faites par les témoins. Une couche nuageuse importante de strato-cumulus était par ailleurs présente cette nuit-là.

Par certains aspects, le PAN pourrait trouver son explication par l'observation de faisceaux de projecteurs de discothèque se reflétant sur les nuages :

- mention par le T1 de « RAMPES BLANCHES » (GRC) (les faisceaux des projecteurs)
- mention par le T4 « D'ESPECES DE PROJECTEURS » (GRC), de « HUBLOTS » (GRC) (impacts de petits projecteurs sur la couche nuageuse) et de « NUAGE BLANC DE LUMIERE » (GRC), de « COROLLE DE LUMIERE BLANCHE » (GRC) (peut-être un projecteur principal, central, plus puissant que les autres ?)

Cependant, outre que cela n'expliquerait pas les autres points des témoignages (points lumineux rouge...), l'absence de données solides et concordantes, voire l'existence de données contradictoires, empêche d'aller plus en avant dans l'étude de cette hypothèse.

3.1. SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

La synthèse des éléments collectés ne reprend que les informations du procès-verbal préliminaire.

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	AUTHON-DU-PERCHE (28)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	ACTIVITES PROFESSIONNELLES
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48.2/0.89
B3	Description du lieu d'observation	CASERNE DE GENDARMERIE ; ROUTE DE CAMPAGNE
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	10/03/1980
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	ENVIRON 22:10:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	PHASES 1 A 3 : 22 :10-23 :15
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	5 TEMOINS
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	COLLEGUES
B9	Observation continue ou discontinue ?	PHASE 1 : CONTINUE PHASES 2 ET 3 : DISCONTINUES
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	DEPLACEMENTS EN VEHICULE
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	PHASE 1 : DISPARITION COMPLETE DU PAN PHASES 2 ET 3 : NON PRECISE

B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	
B14	Conditions météorologiques	« CIEL EXEMPT DE MASSES NUAGEUSES »
B15	Conditions astronomiques	« ETOILES APPARAISSANT DANS LE CIEL... »
B16	Equipements allumés ou actifs	NP
B17	Sources de bruits externes connues	NP
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	2
C2	Forme	PHASE 1 : BOULE, DISQUE PHASE 2 : MASSE LUMINEUSE PHASE 3 : FORME OVALE
C3	Couleur	PHASE 1 : ORANGE VIF VIRANT AU ROUGE PHASE 2 : ROUGE FONCÉ PHASE 3 : PREDOMINANCE ROUGE-ORANGÉE
C4	Luminosité	VIVE, EBLOUISSANTE
C5	Trainée ou halo ?	NP
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	AUCUN BRUIT
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	PHASE 1 : ENVIRON 315°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	PHASE 1 : ENVIRON 13°
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	PHASE 1 : ENVIRON 315°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	PHASE 1 : ENVIRON 13°
C13	Trajectoire du phénomène	PHASE 1 : DEPLACEMENTS ET ARRETS SUCCESSIFS PHASE 2 : NON PRECISE PHASE 3 : IMMOBILE
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	NP
C15	Effet(s) sur l'environnement	NP
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	PAS SUR PV
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	NP
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	NP
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	NP
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	NP
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	NP
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NP
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	NP

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

La seule hypothèse envisagée, pour la première phase de l'observation, est celle de la confusion avec la planète Vénus, observée bas sur l'horizon, avec un effet autocinétique pour l'observation à l'œil nu, et avec divers problèmes optiques, pour l'observation aux jumelles.

4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHESES

NOTA : LA CONSTRUCTION DES HYPOTHESES NE PREND EN COMPTE QUE LES ELEMENTS DISPONIBLES DANS LE PV DE GENDARMERIE

HYPOTHESE			EVALUATION*
VENUS + AUTOCINETIQUE + PROBLEMES OPTIQUES			80%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- Forme	- (observation œil nu) ponctuelle ou « boule », compatible avec l'hypothèse. La perception de boule lumineuse, plus grosse que les autres étoiles, est classique dans la méprise.		1
- Couleur/luminosité	- Jaune ou orange, plus halo. Compatible avec l'hypothèse, la lumière de Vénus étant fortement diffusée par l'épaisseur de l'atmosphère que sa lumière traverse.		1
- Durée	- Longue, classique pour une confusion astronomique	-	1.00
- Position	- PAN bas sur l'horizon et dans la direction de l'observation l'hypothèse.	-	1.00
- Déplacements	- Zigzags, arrêts, mouvements erratiques et en tous sens compatibles avec l'autocinétique.	- aucune mesure d'amplitude de mouvement permettant d'assurer la compatibilité avec le phénomène d'autocinétique	0.50
- Présence en lieu et date. Disparitions et réapparitions	- Les témoins mentionnent un ciel dégagé et la présence d'étoiles dans la direction d'observation dès 22H10. Vénus est présente et surpasse les autres étoiles en luminosité et cet élément n'est pas mentionné dans l'environnement immédiat du PAN	- pas de certitude (autres déclaration des témoins) sur la présence sporadique de nuages dans la direction d'observation et durant la durée d'observation	0.70

	présence par ailleurs de nuages (relevé météo) peut expliquer la disparition et la réapparition de Vénus durant la suite de l'observation.		
--	--	--	--

***Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur : certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)**

4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE

La consistance est médiocre, avec deux documents (procès-verbal et rapport d'enquête privée GRC) peu exploitables. L'appréciation du GEIPAN ne peut porter que sur le document officiel (PV) qui manque de données et surtout agrège dans un même récit de gendarme des éléments de plusieurs témoins sans que l'on puisse apprécier le degré réel de convergence et divergence. Alors que la méthode du GEIPAN est de récolter des témoignages individuels. De surcroît la confusion des échanges et les contradictions entre témoins dans le CR privé GRC ne sont pas de nature à modifier cette appréciation sur la consistance.

5- CONCLUSION

Nous disposons d'un procès-verbal de gendarmerie et d'un rapport d'enquête privée (GRC).

Ce cas d'observation est complexe et difficile à exploiter.

- Complexe car il concerne l'observation par cinq Gendarmes de plusieurs phénomènes très probablement bien distincts, qu'ils n'ont pas su ou pu reconnaître.
- Difficile à exploiter car la consistance est médiocre :
 - Concernant le procès-verbal qui doit constituer la pièce maîtresse et déterminante des témoignages en absence d'autre collecte de témoignage menée directement par le GEIPAN. On note la faiblesse des informations, avec de plus une agrégation sans distinction d'origines propres à chacun des témoins ne permettant pas d'apprécier le degré de convergence et divergence.
 - De surcroît le caractère confus ou contradictoire de certaines informations figurant dans le rapport d'enquête privée GRC, particulièrement en ce qui concerne les échanges avec l'enquêteur, ne serait pas de nature à modifier l'appréciation de la consistance.

On dégage trois phases d'observation successives, assez bien délimitées, concernant des phénomènes distincts :

- Une première phase, s'étant déroulée depuis la Gendarmerie, pour laquelle on montre qu'elle concernait l'observation de la planète Vénus, parfaitement visible ce soir-là puisque les témoins affirment voir des étoiles dans la direction d'observation. Vénus est en phase de coucher, bas sur l'horizon, et les conditions particulièrement défavorables permettent d'expliquer la méprise. En effet, outre les effets des turbulences atmosphériques, la confusion avec Vénus s'est accompagnée d'un effet autocinétique de groupe, pour l'observation à l'œil nu, et de divers défauts optiques liés au témoin T2 (astigmatisme), au matériel utilisé (aberrations optiques) et à son utilisation (mauvaise mise au point) pour l'observation aux jumelles. Pour cette phase, par rapport à ce qui précède, les seules informations disponibles dans le PV « *une boule lumineuse dix fois plus grosse que les étoiles apparaissant dans le ciel exempt de masses nuageuses* » attestent l'aspect général du PAN et la visibilité d'étoiles dans la direction d'observation sans pour autant que les témoins ne mentionnent la présence de Vénus pourtant bien distinguable, sont des éléments suffisants pour établir l'hypothèse

de méprise avec Vénus. L'enquête privée réalisée dans des conditions non connues du GEIPAN n'amène rien qui pourrait consolider ou invalider cette hypothèse.

En conséquence le GEIPAN conclut pour cette première phase : A, observation très probable de VENUS.

- Une seconde phase, s'étant déroulée sur une partie du trajet effectué par les témoins en voiture et concernant l'observation de trois points lumineux rouges orangés. Très peu de données concernant cette phase intermédiaire sont disponibles que ce soit dans le PV ou dans le rapport d'enquête privée. Il nous manque en particulier les données basiques comme les azimuts et hauteurs d'observation, les dimensions angulaires des PAN et de l'espace les séparant, etc...

En conséquence le GEIPAN conclut pour cette deuxième phase : C, manque de données fiables.

- Une troisième phase, s'étant déroulée véhicule arrêté, sur le trajet retour vers la Gendarmerie. Elle concerne l'observation d'un PAN par quatre témoins, qui en donnent une description différente. Cette phase n'a pas pu être étudiée pour les raisons suivantes :

- Absence de données exploitables dans le procès-verbal, en particulier les données existantes, toujours dans le procès-verbal, sont présentées de façon à laisser penser que l'ensemble des témoins a observé et décrit le phénomène exactement de la même manière, alors qu'il s'agit d'une agrégation faite par un des gendarmes pour l'ensemble des témoins ce qui ne nous permet absolument pas de voir le degré de divergence ou convergence de l'ensemble des témoins alors que le GEIPAN s'attache à récupérer les témoignages individuels de chacun des témoins ; dans le cas présent cette agrégation n'est pas favorable à la consistance du témoignage. Le fait de surcroît que le CR privé (GRC) rapporte des éléments contradictoires entre témoins et confus va dans le même sens.

En conséquence le GEIPAN conclut pour cette troisième phase : C, manque de données fiables.

5.1. CLASSIFICATION

